

## Sports et balades

Les équipements sportifs, les parcs et les jardins ont été fermés durant la période de confinement. Qu'en est-il de leur réouverture ?



**Les activités associatives nautiques** reprennent sur la base de protocoles signés par les présidents d'associations et validés par la collectivité, en conformité avec les règles nationales. Les règles sanitaires qui subsistent : groupes limités à 10 personnes et temps de désinfection des matériels et supports nautiques.

**La pratique des sports de contacts** (sports collectifs et sports de combats) reste interdite. Toutefois les clubs concernés peuvent, s'ils le souhaitent, organiser des séances, par groupe de 10 personnes maxi, d'entraînement physique, sans jeu au ballon ni contact direct. **Les gymnases** seront fermés pendant le mois de juin, tout comme les vestiaires. Concernant **les stades**, la reprise associative commence par les équipements sportifs de la collectivité, conditionnée par un protocole associatif signé par la présidence de l'association et validé par la collectivité.

**L'ouverture au grand public de la piscine Foch** recommence à partir du 19 juin, dans le cadre d'un protocole restreint. Certains créneaux publics ne seront accessibles que sur réservation (pour éviter des regroupements ou des déplacements inutiles), la piscine étant limitée à 44 usagers en simultanément par créneau.

D'autre part, **des guides pratiques** pour connaître les règles post-confinement des activités physiques sont consultables sur le site du Ministère des Sport, à [cette adresse](#).

**Les parcs et jardins sont ouverts, mais les aires de jeux, terrains multisports, parcours de santé et aires de barbecue sont fermés.** (Arrêté du maire n° A2020-05-1001).

**Les Rives de Penfeld sont ouvertes, tout comme les plages, [sous conditions](#).**

**Brest**  
MÉTROPOLITAIN DE LA MER

Services MOBILISÉS

### Les bonnes pratiques SUR LES ESPACES SPORTIFS

Se protéger soi-même, et protéger les autres :

- **ÉVITER LES TRAVAUX AVANT DE PÊCHER** (UNE COURSE D'ÉTAPES PUBLIQUE, UN DÉPART DE SAISON PROVOQUENT DU DÉBÂTIL AVEC DU GEL HYDRO-ACOUSTIQUE)
- **SAUVEZ-VOUS SANS SE DÉTACHER LA PÊCHE ET LES ENGAGEMENTS**
- **REMARQUEZ LES PÊCHES DE PLUS DE 10 PERSONNES INTRUSÈS**
- **ÉVITEZ D'APPRÉHENDER LA PÊCHE PÊCHE (OU LES AUTRES PÊCHES) APRÈS UN DÉPART (OUER LES ENGAGEMENTS) DANS UN DÉPART DE SAISON PROVOQUENT DU DÉBÂTIL AVEC DU GEL HYDRO-ACOUSTIQUE**
- **EN CAS DE PRÉCAUTION SUR LES ESPACES SPORTIFS, SEULE LA PRATIQUE INDIVIDUELLE EST AUTORISÉE**
- **LE SERVICE PUBLIC EST TRÈS ÉLOIGNÉ DES ESPACES SPORTIFS (SAUF LE PORT DE MARÉE) ET RECOMMANDÉ**

Information pour les pêcheurs : les pêcheurs doivent respecter les règles de sécurité et de protection de l'environnement. Merci d'être attentif et responsable.

Service public de la mer et de l'aquariologie

**Brest**  
MÉTROPOLITAIN DE LA MER

### réouverture des plages et sentiers côtiers

En vertu de l'arrêté préfectoral en vigueur :

**Sont autorisés :**

- La promenade, seul, en famille ou en petit groupe, de 7h à 20h, when tenu en laisse.
- Le jogging de 7h à 19h.
- La pratique individuelle des sports nautiques, de 7h à 20h, à condition de respecter les conditions de sécurité des eaux. En cas d'activités affluentes, la plage peut être fermée temporairement à la baignade.

La pratique sportive de loisir ou professionnelle est autorisée sur les plages communales à partir du 15/06/2020.

**Sont interdits :**

- Les rassemblements de plus de 50 personnes.
- L'installation prolongée sur la plage, les sentiers, les parkings attenants (20 minutes maximum à l'exception des personnes à mobilité réduite).
- L'accès aux espaces de jeux.
- La consommation d'alcool, les pique-niques et l'organisation de barbecues.

**Les gestes barrières doivent être respectés strictement :**

- Le lavage de mains avant et après le baigner ou l'activité sportive avec de l'eau et du savon principalement ou à défaut avec du gel hydroalcoolique.
- Une distance de 2 mètres est préconisée entre les promeneurs seuls et de 4 mètres pour les familles petits groupes avec leurs autres personnes.
- Dans les sentiers étroits, ou la distance ne peut être maintenue quand on croise une autre personne, le port de masque est recommandé.

Veillez à respecter le flux entrant et sortant des sites pour éviter les congestions par les activités concurrentes.

**Brest**

**Brest**  
MÉTROPOLITAIN DE LA MER

### Réouverture des rives de La Penfeld

En vertu de l'arrêté préfectoral en vigueur :

**Sont autorisés :**

- La promenade, seul, en famille ou en petit groupe, de 7h à 20h, when tenu en laisse.
- Le jogging de 7h à 19h.

**Sont interdits :**

- Les rassemblements de plus de 50 personnes.
- L'installation prolongée ou éternelle sur les parkings attenants (20 minutes maximum à l'exception des personnes à mobilité réduite).
- L'accès aux espaces de jeux.
- La consommation d'alcool, les pique-niques et l'organisation de barbecues.

**Les gestes barrières doivent être respectés strictement :**

- Le lavage de mains avant et après le baigner ou l'activité sportive avec de l'eau et du savon principalement ou à défaut avec du gel hydroalcoolique.
- Une distance de 2 mètres est préconisée entre les promeneurs seuls et de 4 mètres pour les familles petits groupes avec leurs autres personnes.
- Dans les sentiers étroits, ou la distance ne peut être maintenue quand on croise une autre personne, le port de masque est recommandé.

Veillez à respecter le flux entrant et sortant des sites pour éviter les congestions par les activités concurrentes.

**Brest**

## Les sites ouverts



La piscine Foch



Réouverture progressive de la piscine Foch à partir du 19 juin.

---



## **Le Spadiumparc**

Réouverture du Spadiumparc le 18 juin.

---



## **Les parcs et jardins**

Il est de nouveau possible de se promener dans les forêts, parcs et jardins... tout en respectant les gestes barrières.

---



## **Les aires de jeux et multisports**

Les aires de jeux et terrains multisports sont autorisés dans le respect des règles sanitaires.

---



## **Les parcours sportifs**

## Les parcours sportifs

Les parcours sportifs sont autorisés dans le respect des règles sanitaires.

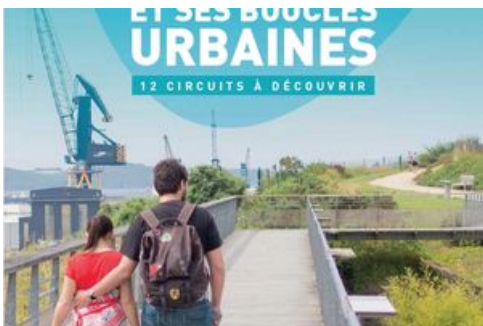
---



## Circuits de balades et randonnée

Il est de nouveau possible de se promener dans les forêts, parcs et jardins... tout en respectant les gestes barrières.

---



## Boucles urbaines

Il est de nouveau possible de se promener dans les forêts, parcs et jardins, et autres espaces de plein air, dans le respect des gestes barrières.

---



## Le jardin du conservatoire botanique

Le Jardin du Conservatoire botanique est ouvert aux promeneurs et joggeurs depuis le 15 mai.

---



## Les rives de Penfeld

Les Rives de Penfeld sont ouvertes à la promenade et au jogging dans le respect de quelques règles d'usage.

---



## Les plages de la rade de Brest

Depuis le 11 mai, certaines plages et les plans d'eau sont à nouveau accessibles sur Brest métropole. Avec des règles d'usage strictes.

---

- ▶ La qualité des eaux de baignade



## Maison des Associations

La maison des associations rouvre progressivement ses portes, au 6 rue Pen Ar Creach, depuis le 11 Mai 2020.

---

- ▶ Trouver une association à Brest
- ▶ Inscription à l'annuaire des associations
- ▶ Associations animant les équipements de quartier
- ▶ S'impliquer comme bénévole
- ▶ FAQ associations - Questions fréquemment posées

## Les sites fermés



## Les piscines brestoises

Les piscines sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre, excepté la piscine Foch, qui ouvre au public à partir du 19 juin.

---

- ▶ Les tarifs des piscines
- ▶ Ecole de natation
- ▶ Aquagym et autres activités aquatiques
- ▶ La piscine Buisson
- ▶ La piscine Foch
- ▶ La piscine Kerhallet
- ▶ La piscine de Recouvrance
- ▶ La piscine Saint-Marc
- ▶ Le Spadiumparc
- ▶ Plan d'organisation de la surveillance et des secours



## Les stades et gymnases

Les équipements sportifs de la Ville de Brest et de Brest métropole sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

---



## La patinoire Rinkla Stadium

Les équipements sportifs de la Ville de Brest et de Brest métropole sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

---



## Le service du nautisme de Brest métropole

Les équipements sportifs de la Ville de Brest et de Brest métropole sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Dernière mise à jour le : **26 juin 2020**



**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

**Hôtel de ville de Brest**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30